

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) de **PROFIX AG** – Kanalstrasse 23, 4415 Lausen BL, Suisse – (ciaprès «PROFIX») s'appliquent à toutes les prestations de PROFIX, en particulier aux ventes d'articles et au service de dimensionnement. PROFIX vend à ses clients des articles dans le domaine de la technique de fixation, notamment des vis, des chevilles et des accessoires. PROFIX fournit également à ses clients un service de dimensionnement, donne des séances d'instruction dans ses locaux ou chez le client et organise les formations correspondantes.

On entend par « client » toute personne physique ou morale qui entretient des relations commerciales avec PROFIX.

Les présentes CGV sont exclusivement applicables. Toute condition ou clause accessoire contraire, complémentaire ou divergente des présentes CGV doit être expressément confirmée par écrit par PROFIX pour être valable. Lors de la sollicitation ou de la réception de prestations de PROFIX ainsi que lors de la conclusion du contrat, le client confirme qu'il accepte l'intégralité des présentes CGV, y compris les conditions de livraison et de paiement.

Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine est utilisée dans les présentes CGV pour désigner des personnes et des noms particuliers. Les termes correspondants s'appliquent à tous les genres dans un souci d'égalité de traitement. La forme linguistique abrégée n'est utilisée que pour des raisons rédactionnelles et n'implique aucun jugement de valeur.

2. Informations et offres de PROFIX

Les prospectus de PROFIX et le site Web www.profix.swiss contiennent des informations sur les articles et les services. Toutes les informations sont données à titre indicatif et ne constituent notamment pas une assurance sur les propriétés ou les garanties. Sous réserve de modifications.

Toutes les informations sur la disponibilité et les délais de livraison sont données sans garantie et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis.

Les offres de PROFIX sont valables pour la durée indiquée et engagent PROFIX jusqu'à leur expiration.

3. Prix

Sauf mention contraire, tous les prix de PROFIX sont donnés à titre indicatif, nets en francs suisses (CHF), hors TVA. Les prix sont majorés de la TVA en vigueur.

Toutes les indications de prix s'entendent toujours départ entrepôt chez PROFIX. Les frais de livraison et d'expédition, ainsi que les frais d'emballage (au prix coûtant), sont à la charge du client. À partir d'un montant de commande de 750 CHF, la livraison est gratuite pour le client.

Les dépenses supplémentaires pour des travaux imprévus sont facturées en sus au taux horaire en vigueur dans le secteur.

4. Conclusion du contrat

Les offres de PROFIX invitent le client à commander des articles et à solliciter des prestations. Le contrat entre PROFIX et le client est conclu par la commande d'articles, l'acceptation écrite d'offres par le client ou la sollicitation de prestations de PROFIX par le client. Pour les commandes d'articles, PROFIX envoie en général une confirmation écrite de la conclusion du contrat par e-mail. Les contrats conclus sont contraignants pour le client. Les reprises ne sont possibles qu'avec l'accord écrit préalable de PROFIX.

Après la conclusion du contrat, s'il s'avère que les articles commandés ne peuvent pas être livrés ou que les prestations ne peuvent pas être fournies ou ne peuvent pas l'être dans leur intégralité, PROFIX est en droit de résilier le contrat en tout ou en partie. Si le paiement du client a déjà été reçu par PROFIX, il sera remboursé au client. Si aucun paiement n'a encore été effectué, le client est libéré de son obligation de paiement. En cas de résiliation du contrat, PROFIX n'est tenu à aucune livraison de remplacement et à aucun dédommagement.

5. Livraison, obligation de contrôle et notification des défauts lors de l'achat d'un article

PROFIX met tout en œuvre pour respecter au mieux les délais convenus. Toutefois, même en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, toutes les dates indiquées doivent être considérées comme des dates indicatives et non contraignantes. En cas de retard de livraison, PROFIX informe généralement le client immédiatement sur le statut de la livraison. PROFIX est en droit de reporter des échéances, même à court terme, de son propre chef. Toute revendication du client en raison de retards de livraison est exclue.

Les livraisons partielles sont autorisées et ne donnent expressément pas droit au client de résilier le contrat dans son intégralité ou de réclamer des dommages et intérêts.

Les livraisons sont envoyées à l'adresse indiquée par le client dans sa commande. Le délai de livraison est généralement de un à deux jours ouvrables. Les profits et les risques sont transférés au client au moment de l'expédition.

Si la livraison ne peut pas être effectuée ou si le client refuse la livraison, PROFIX peut résilier le contrat après avoir informé le client par e-mail, lui avoir fixé un délai raisonnable et lui facturer les frais occasionnés par les démarches.

Le client est tenu de contrôler les articles livrés dès réception de la livraison et de signaler par e-mail à PROFIX, dans les huit jours calendaires, les éventuels défauts pour lesquels PROFIX fournit une garantie.

Les retours à PROFIX se font aux frais et aux risques du client. Le client doit renvoyer les articles à PROFIX dans leur emballage d'origine, complets avec tous les accessoires et accompagnés du bon de livraison et d'une description détaillée des défauts.

Si, lors de la vérification par PROFIX, il s'avère que les produits ne présentent pas de défauts décelables ou qu'ils ne sont pas couverts par la garantie du fabricant, PROFIX peut facturer au client les frais de déplacement, de retour ou d'élimination éventuelle.

L'emballage est facturé au prix coûtant. Il ne sera pas repris. Si les caisses, palettes, etc. sont facturées séparément, elles seront intégralement créditées après le retour franco. Les emballages des fournisseurs ne peuvent être repris qu'à leurs conditions.

6. Directives d'emballage

Veillez noter que les livraisons de pièces uniques à partir d'unités d'emballage standardisées ne sont pas possibles. Les unités d'emballage ne peuvent pas être entamées. Pour des raisons d'assurance qualité et d'efficacité, la livraison s'effectue exclusivement en unités d'emballage complètes. Cette procédure garantit l'intégrité et la sécurité des produits pendant le transport. Nous vous remercions de votre compréhension et vous recommandons de planifier vos commandes en conséquence.

7. Délais de livraison

a) En principe

Notre transporteur prévoit par défaut des livraisons ou des enlèvements les jours ouvrables entre 8h00 et 17h00. Les livraisons ou enlèvements limités dans le temps doivent être convenus à l'avance et sont facturés avec un supplément. Les montants des suppléments varient et peuvent être demandés à PROFIX AG.

8. Frais d'expédition pour les profils et les marchandises à partir de 3 mètres

Des frais de transport supplémentaires s'appliquent à la commande de profils. Ces frais supplémentaires vous seront également facturés en cas de commande franco.

9. Modes de paiement

Le client peut choisir parmi les modes de paiement indiqués par PROFIX.

En cas de facturation, le montant dû est exigible à l'expiration du délai de paiement indiqué sur la facture. Le client est automatiquement considéré comme étant en défaut de paiement à l'expiration du délai de paiement.

Les factures de PROFIX sont toujours payables net, sans escompte. PROFIX peut appliquer des intérêts de 5 % par an, en cas de retard de paiement du client. Les réclamations du client ne modifient pas l'échéance des factures.

La compensation de contrecreances de toute nature est exclue.

En cas de retard de paiement du client, PROFIX est en droit, sans préjudice d'autres droits légaux, de ne pas fournir les prestations commandées ou d'exiger un paiement anticipé ou une garantie.

PROFIX est en tout cas en droit d'exiger du client un paiement anticipé total ou partiel, à sa discrétion, ou une garantie bancaire ou une autre garantie portant sur le montant total ou encore dû de la commande. Si le client ne répond pas à cette demande, PROFIX est en droit de résilier le contrat et de facturer au client les frais accumulés jusqu'à cette date.

10. Garantie lors de l'achat d'un article

PROFIX fournit des articles d'une qualité irréprochable. Une période de garantie générale de deux ans à compter de la livraison est applicable.

Une période de garantie plus longue s'applique si le fabricant l'accorde. Il est laissé à la discrétion de PROFIX de remplir ses obligations de garantie en effectuant des réparations gratuites, en remplaçant le produit par un produit équivalent ou en remboursant le prix d'achat. Toute autre revendication est exclue.

La garantie ne couvre ni l'usure normale, ni les conséquences d'un traitement inapproprié ou d'une détérioration par le client ou par des tiers, ni les défauts dus à des circonstances extérieures. De même, la garantie pour les consommables et les pièces d'usure est exclue.

PROFIX ne donne aucune garantie pour les dommages résultant d'un traitement négligent, d'un montage ou de réparations non conformes, d'une usure normale, du nonrespect des normes en vigueur par le client ou par des tiers, d'une utilisation ou d'un entretien inappropriés ou incorrects ou d'une exposition excessive aux intempéries ou à d'autres influences physiques excessives.

PROFIX décline toute garantie en cas de défauts dus à un nettoyage, un entretien ou une inspection non effectués, insuffisants ou incorrects par le client.

11. Droits et obligations du client en matière de dimensionnement

Le client doit fournir à PROFIX toutes les informations nécessaires à l'exécution des dimensionnements dans les meilleurs délais. Si nécessaire, le client doit permettre au personnel de PROFIX d'accéder librement à l'objet du dimensionnement.

Si le client ne remplit pas en tout ou en partie ses obligations, PROFIX est en droit de ne pas fournir sa prestation ou de résilier tout ou partie du contrat. Toute obligation de dédommagement est rejetée.

Le client est tenu de respecter toutes les dispositions légales et réglementaires en vigueur, y compris les normes de construction et de sécurité applicables au projet concerné.

Les recommandations et les calculs contenus dans le dimensionnement effectué par PROFIX sont exclusivement des directives non contraignantes et se basent sur les informations mises à la disposition de PROFIX. Le client est lui-même responsable de la vérification et de l'adaptation aux conditions réelles.

Le client est tenu de faire vérifier et approuver les dimensionnements par des spécialistes qualifiés avant toute utilisation ou installation. Les dimensionnements de PROFIX ne dégagent pas le client de sa propre responsabilité quant à la sécurité et à la qualité de l'installation.

12. Obligations de PROFIX en matière de dimensionnement

Lors de calculs techniques, d'instructions et de formations, PROFIX s'engage à fournir une exécution fidèle et soignée (art. 398 al. 2 CO).

La mise en œuvre qui s'ensuit relève pleinement de la responsabilité du client.

PROFIX se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour les dimensions à tout moment et sans préavis. Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les recommandations appliquées sont les plus actuelles.

13. Obligations de PROFIX et du client en cas de prêt de matériel

Sur demande, PROFIX s'engage à ne mettre à la disposition du client que des appareils de location fonctionnels et nettoyés.

Le client est tenu de prendre soin du matériel loué. Il doit restituer le matériel de location nettoyé et en parfait état de fonctionnement, à la date et à l'endroit convenus.

Le client est tenu pour entièrement responsable en cas de dommages.

14. Protection des données

PROFIX attache une grande importance à la protection des données personnelles de ses clients. PROFIX prend la question de la protection des données au sérieux et veille à assurer une sécurité appropriée. PROFIX traite et gère les données personnelles conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), de l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD), de la Loi sur les télécommunications (LTC) et, dans la mesure où elles sont applicables, d'autres dispositions relatives à la protection des données, notamment le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD).

Le client accepte que PROFIX utilise ses données pour mener des campagnes publicitaires (en ligne ou papier), notamment pour lui faire parvenir des informations sur des offres.

Le client peut à tout moment s'opposer à ces pratiques publicitaires en contactant PROFIX.

Du reste, nous vous renvoyons à la déclaration de protection des données de PROFIX, consultable sur www.PROFIX.swiss.

15. Responsabilité

PROFIX décline toute responsabilité en cas de dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, et rejette toute demande de dommages et intérêts à l'encontre de PROFIX et de son personnel auxiliaire et de ses auxiliaires d'exécution.

PROFIX n'est notamment pas tenu responsable des dommages indirects et des dommages consécutifs à un défaut, d'un manque à gagner ou de tout autre dommage corporel, matériel ou purement pécuniaire du client ou de tiers. Toute responsabilité légale obligatoire plus étendue, par exemple en cas de négligence grave ou d'intention illégale, demeure réservée.

PROFIX décline toute responsabilité pour les dommages, pertes ou blessures résultant de l'application des recommandations figurant dans le dimensionnement. Toute responsabilité à cet égard est exclue.

PROFIX n'est pas responsable des retards dus à des circonstances de force majeure (notamment en cas de pandémie, d'épidémie, de grève, de catastrophe naturelle, etc.), en cas de manquement du client à son obligation de coopérer ou pour toute autre impossibilité indépendante de sa volonté de remplir ses obligations contractuelles.

PROFIX décline toute responsabilité en cas de dommages dus à un nettoyage, un entretien ou une inspection non effectués, insuffisants ou incorrects par le client.

16. Autres dispositions

Si certaines dispositions des présentes CGV sont totalement ou partiellement nulles et/ou inefficaces, la validité et/ou l'efficacité des autres dispositions ou de parties de telles dispositions n'en sont pas affectées. Les dispositions invalides et/ou inefficaces sont remplacées par des dispositions dont le sens et la finalité se rapprochent le plus possible, d'un point de vue économique, de ceux des dispositions invalides et/ou inefficaces, de manière juridiquement valable. Il en va de même pour les éventuelles lacunes de la réglementation. En cas de litige, seul le droit matériel suisse est applicable, à l'exclusion des normes relatives aux conflits de lois. Le tribunal compétent est celui de Liestal BL, Suisse.

Lausen, 1 juillet 2024